



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 6 novembre 2013** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	21/10/2013
Affichage	21/10/2013

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

THEME : URBANISME 5.

**OBJET : CESSION DE LA
PARCELLE COMMUNALE
AX N°106 PARTIELLE - ZA
LE CHAZAL.**

Etaient Présents : DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.
NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à FABRE Mireille.
CODURI Laetitia pouvoir à GUIGLI Catherine.
RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.
ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, CODURI Laetitia, RAPANOEL Séverine, ESCALLIER Karine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Aurélie POYAU.

La commune est propriétaire de la parcelle AX n°106, appartenant au domaine privé communal. Cette parcelle est située sur le territoire de la commune de Briançon, à l'entrée sud de la commune et du centre d'activités sud, en zone constructible, sa contenance est de 4 352 m².

Une partie de cette parcelle fait actuellement l'objet d'un bail commercial avec un propriétaire dont un membre de sa famille exploite une installation classée liée au retraitement de déchets et métaux ferreux.

L'exploitant de cette installation souhaite, afin de pérenniser son activité, acquérir cette partie de cette parcelle, pour une contenance de 2 200 m² sur laquelle il a déjà réalisé quelques installations liées à son activité.

Vu l'évaluation du service des domaines en date du 26/02/2013, pour un montant de 50 €/m²,

Considérant que cette partie de parcelle n'est d'aucune utilité pour la commune,

Considérant que cette vente ne pourra s'effectuer que sous conditions, de l'octroi d'un prêt financier à l'acquéreur par un organisme financier et de la résiliation du bail commercial en cours sur cette partie de parcelle,

Considérant qu'il sera nécessaire d'établir un document d'arpentage, à la charge de l'acquéreur,

Considérant que les frais d'acte de vente et tout autres documents nécessaires à la vente seront à la charge de l'acquéreur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la vente de la parcelle cadastrée AX n° 396 partielle, d'une contenance d'environ 2 200 m², pour un montant 110 000,00 € (Cent dix mille euros) ;
- De préciser que cette vente ne pourra s'effectuer que sous conditions, de l'octroi d'un prêt financier à l'acquéreur par un organisme financier et de la résiliation du bail commercial en cours sur cette partie de parcelle ;
- De préciser qu'un document d'arpentage sera nécessairement établi ;
- De préciser que tous les frais afférents à cette cession seront supportés par l'acquéreur (frais d'acte, de document d'arpentage etc.) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.


POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 08 NOV. 2013

PUBLIÉ LE 08 NOV. 2013

NOTIFIÉ LE

